

N°85

Janvier 2014

LES MURMURES DU LAXATTE



Bulletin d'informations municipales de la commune de Rechainviller

Mairie de Rehainviller

Service EAU et Factures d'Eau

7 rue d'Adoménil

54300 REHAINVILLER

Téléphone: 03.83.73.04.87

Fax: 03.83.73.82.81

mairiederehainviller@orange.fr

Secrétariat ouvert le :

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 10 h à 12 h

SOMMAIRE

Etat civil	4
Les écoles:	5
Les associations :	
Familles rurales	6
ASRH	7
Le Club du 3ème âge	8
Cérémonie du 11 novembre	9
Les décisions du Conseil Municipal	10-13
Remise de médaille	13
La vie communale	14
Informations diverses	16

ECOLES

Ecole primaire de Rehainviller : 03.83.73.45.85

Ecole maternelle de Rehainviller : 03.83.73.01.46

Ecole d'Hériménil: 03.83.74.22.97

Horaires de la Bibliothèque

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 10h à 11 h30

Jeudi de 16h à 18h

La bibliothèque est fermée
pendant les vacances scolaires

Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

13 rue des Ecoles

54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Tél : 03 83 71 43 62

Fax : 03 83 71 63 01

Site Internet : www.ccvm54.fr

Factures et travaux d'assainissement :

S.I.E. de Blainville/Damelevières

47 route de Blainville

54360 DAMELEVIERES

Tél. : 03 83 71 16 60

courriel: sie-blainville-damelevieres@orange.fr

Site : www.sie54-bdmr.fr

N°urgence : SAUR 03 55 66 45 01

**Concernant les factures d'assainissement
vous devez vous rapprocher de ce syndicat
afin d'obtenir des informations.**

**Les élus et le personnel
communal vous souhaitent
une bonne et heureuse année
2014**

Journal semestriel n° 2610 1 180

Dépôt légal préfectoral n°301

Ce bulletin a été tiré à 420 exemplaires au mois de janvier 2014

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Pascal RELTIENNE, Maire

Conception : le secrétariat de mairie

Le Mot du Maire

Les 23 et 30 mars prochain , vous allez élire l'équipe municipale qui dirigera la commune pendant six ans .

Après deux mandats de conseiller municipal, un mandat d'adjoint au maire et deux mandats de maire, soit en tout trente et une années d'élu, j'ai décidé de cesser tout mandat électif.

Je quitte cette fonction avec le sentiment du devoir accompli, toutes les décisions prises, l'ont été dans un esprit d'impartialité et sans aucun profit personnel.

Je souhaite que les futurs élus de la commune gardent toujours à l'esprit que toutes les dépenses engagées par la commune sont forcément couvertes par les impôts locaux payés par les habitants.

Je tiens à remercier particulièrement tout le personnel communal (actif et retraité) pour le travail qu'ils ont effectué à mes côtés dans un climat de confiance et de respect mutuel, ainsi que tous les élus municipaux et les membres du CCAS de Rechainviller avec lesquels j'ai pu travailler pendant ces trente et un ans pour leur implication dans leur rôle d'élus .

Votre Maire, Pascal Reltienne

Population légale au 01 janvier 2014 :

*Population municipale: 1020
Population comptée à part : 18*
Population totale : 1038*

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Vous allez également élire vos conseillers communautaires. **Ce qui est nouveau :**

1.Changement de mode de scrutin : Le mode de scrutin change dans votre commune : les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste bloquée.

2. Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter ; *Arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral : Carte nationale d'identité ; Passeport ; Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; Carte vitale avec photographie ; Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ; Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ; Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ; Permis de conduire ; Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ; etc..... Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.*

3.Déclaration de candidature obligatoire : Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture.

3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

4. Interdiction du panachage : Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte

5.Élection des conseillers communautaires: En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Etat civil

Naissances

Ronan Philippe RAVART
Né le 2 juillet 2013
Au foyer de Stéphane RAVART
et Cécile GRANDJEAN

Laura Catherine Evelyne LARUELLE
Née le 26 août 2013
Au foyer de Stéphane LARUELLE
et Barbara CORDIER

Tristan Robert Christophe KIPFER
Né le 9 septembre 2013
Au foyer de Jérôme KIPFER
Et Adeline SOUDANT

Manon Michèle Agnès LAMBOULÉ
Née le 25 octobre 2013
Au foyer de Nicolas LAMBOULÉ
Et Lucille FERRY

Gabin Francis Michel ALBERT
Né le 4 novembre 2013
Au foyer de Ludovic ALBERT
Et Emilie LAIGLE

Martin Florian Suzan MONTEMURRO
Né le 26 novembre 2013
Au foyer de Patrice MONTEMURRO
Et de Angélique THOMAS

Décès

MULLER Epouse SALLEZ Yvonne Berthe
Le 8 novembre 2013

JACQUEMIN Epouse MARIN Monique
Andrée Berthe
Le 6 décembre 2013

Mariages



**Jacques Franck
André THIEBAUT**
Et
**Sandrine
LAURENSEN**
Le 22 juin 2013

**Romain Hugues
JOCQUEL**
Et
**Justine Eliane Claude
LAMBOULÉ**
Le 29 juin 2013



Jean-Louis Lucien LEBLANC
Et
Jean-Marc Henri LUCHT
Le 13 juillet 2013



**Michaël Robert
CORAGNA**
Et
Aurélie BENOIT
Le 10 août 2013



**Daniel Gaston Emile
PERNOLLET**
Et
**Véronique Danielle
Emilienne BIBLOT**
Le 28 septembre 2013

L'école élémentaire

C'est ma nature!

C'est le titre du projet pédagogique des élèves de la classe de CM1/CM2 . Il mêle sensibilité aux milieux naturels et photographie.

Cette année, la CCVM (Communauté de Communes du Val de Meurthe) propose en partenariat avec le conseil général un projet éducatif culturel, scientifique à travers l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et à la photographie naturaliste.

Le 08 octobre dernier, M. Pierre Dalenconte est venu en classe expliquer les origines de la photographie et comment réaliser un « photogramme » *.

Une semaine plus tard, les élèves ont découvert l'ENS du Plain de Damelevières .

Les différentes perceptions visuelles des animaux leur ont été expliquées puis à travers une promenade et grâce à des jeux sensoriels, ils ont été sensibilisés à la diversité des formes, des couleurs et des matières dans la nature.

A l'issue de cette visite, ils ont rapporté des feuilles, des mousses, des champignons ...qu'ils ont fait sécher dans la classe. Cette collecte d'éléments naturels permettra à chacun de réaliser son propre « photogramme » *.

*

Un **photogramme** est une image photographique obtenue sans utiliser d'appareil photographique, en plaçant des objets sur une surface photosensible (papier photo ou film) et en l'exposant ensuite directement à la lumière.

Enfin, le 16 mai 2014, l'ensemble des photogrammes sera exposé au « Festival photo ». Ecoles, parents, et public pourront admirer ce chemin d'images.

A cette occasion , des photographes professionnels accueilleront les classes et leur expliqueront leurs techniques.



Photogramme
de la plante et du sol.

La Deutschmobil est venue jusqu'à notre école !



Le lundi 2 décembre, Hanna et son van (la Deutschmobil) se sont garés dans la cour de l'école élémentaire pour y passer une partie de la journée. La lectrice allemande a rencontré les trois classes du CE2 au CM2, ainsi que quelques parents d'élèves présents pour l'occasion.

Durant ces rencontres, les enfants ont pu découvrir des traditions, des expressions et des jeux allemands et ainsi prendre encore plus de plaisir à apprendre l'allemand en classe.

Tout le monde a passé un agréable moment et aurait souhaité que cela dure encore plus longtemps !

Danke schön Hanna !

Familles Rurales Rehainvilloises :

Les mots du Président



Chères Rehainvilloises, Chers Rehainvillois,

Que le temps passe vite, même trop vite ! Notre association a été créée le 16 Mars 2009. Ainsi, nous fêterons déjà le 5^{ème} anniversaire et plus précisément le 16 Mars 2014.

En effet, en 5 ans, le nombre de participants, d'activités et de manifestations a démontré que notre Association figure parmi une des plus actives de la commune de Rehainviller.

Nous avons mis en place :

- ◆ Un Atelier Encadrement et cartonnage
- ◆ Un Atelier Informatique
- ◆ Un Atelier Art floral
- ◆ Un Atelier Relooking
- ◆ Un Atelier Couture
- ◆ Un Atelier Cuisine
- ◆ Un Atelier « Séance Relaxation »
- ◆ Un Atelier spécial enfants (cadeaux pour la fête des Mamans, pour Noël...)
- ◆ Les Représentations Théâtrales
- ◆ Carnaval
- ◆ La Chasse aux œufs
- ◆ Halloween
- ◆ Saint Nicolas
- ◆ La Brocante
- ◆ Le Loto
- ◆ Les Sorties (spectacles-restaurants, patinoire...)
- ◆ La marche, etc ...

Oui, Familles Rurales de Rehainviller a permis à des Adultes et des Jeunes de s'épanouir au travers d'Activités Artistiques et Culturelles, de développer la communication en étant à l'écoute des souhaits et remarques des habitants, de créer une atmosphère conviviale entre les habitants, notamment en intégrant toutes les générations, de développer une démarche éducative pour les jeunes en essayant de réfléchir sur des actions voire même de développer des activités permettant à des jeunes de différentes classes sociales de se rencontrer et nous pouvons en être fiers !!!

Au nom des membres de l'Association FAMILLES RURALES REHAINVILLOISES et en qualité de Président, je vous souhaite une excellente et heureuse Année 2014.

Le Président,

Malik BOULEFRAKH

Président Familles Rurales

Administrateur Familles Rurales Fédération Départementale de Meurthe-et-Moselle

13 rue LT Yves de Ravinel

54300 REHAINVILLER

Tél: 06 60 84 99 96

malik.boulefrakh@gmail.com

Photographies et légendes de M. BOULEFRAKH

Familles Rurales Rehainvilloises : Les activités



Super beau temps l'après-midi d'Halloween...

Loto :
La chance est à qui cette fois-ci ??



Bravo les jeunes pour Rechain Vit L'Art 3 !!!



Chut ! Séance Relaxation....



Et ce soir, que mange t-on ?



Vraiment attentives au cours d'informatique...



Notre sortie patinoire à Épinal...



Fini le patin à glace !!! Nous rentrons maintenant en bus sur Rechainviller...



Toujours du monde à la salle socioculturelle !!!



Et oui, St Nicolas qui distribue les friandises...



Mais ce n'est pas Harry Potter ???



La marche du samedi matin : en attendant les retardataires...



Atelier couture : Et oui, nous pouvons faire de belles choses en faisant de la couture !!! Mais où sont les Messieurs ???

Un repas bien mérité en fin d'année avec les membres, les bénévoles et les adhérents Familles Rurales...



Toujours de la couleur avec l'Atelier Art Floral !!!

ASRH Football

Voici près d'un an et demi que les deux clubs de football de Rechainviller et Hériménil ont fusionné pour former, depuis septembre 2012, l'ASRH. Composé de deux équipes séniors, deux équipes U7-U9, deux équipes U11, une équipe U13, et tout récemment, une équipe U15 (en jumelage avec Einville), le club tend à s'accroître et se pérenniser, en ces temps où le football n'est plus forcément un choix majeur auprès des enfants et adolescents.

Le club se veut convivial, bien au-delà du cadre sportif et compétitif dans lequel il s'inscrit. Ainsi, l'ASRH, grâce au dynamisme de ses bénévoles, met en place divers événements tout au long de l'année où sont conviés familles de licenciés et habitants des deux communes.

Les brocantes, organisées sur Hériménil et Rechainviller, sont toujours très prisées par les chineurs, la journée pêche est un rendez-vous incontournable pour passer une journée agréable en famille autour d'un étang. Et tout récemment, le club a remis au goût du jour la Journée « tout foot » où, cette fois-ci, tout le monde peut venir taper dans la balle (de la maman au papy, en passant par les cousins et cousines) pour un tournoi empli de bonne humeur.



Côté sportif, l'équipe première a réussi une belle prestation sur la saison 2012-2013, notamment en coupe de district où l'équipe est parvenue jusqu'aux demi-finales (défaite 2-0 à Dombasle) et aurait même pu espérer une montée en Première division de district. L'équipe réserve a, quant à elle, connu une saison catastrophique en collectionnant les défaites. Seuls deux matchs nuls lui auront permis de glaner deux points. La saison en cours semble mieux partie avec déjà deux victoires au compteur pour eux. Les U13 sont parvenus à monter au plus haut niveau départemental.

Horaire des entrainements :

Séniors : Mardi et Jeudi (19h-21h). Terrain d'Hériménil (puis à Rechainviller à l'heure d'été)

U6-U7/U11/U13 : Mercredi (13h45-16h). Terrain de Rechainviller

U15 : Mercredi (13h45-16h). Terrain d'Hériménil.



Club du 3ème Age Rehavillois

L'Assemblée générale a eu lieu le 24 septembre 2013 sous la présidence de Pierre Paquette: tous les membres du bureau ont été reconduits pour une année.



Tous les mardis après-midi, nous nous retrouvons à la salle du foyer socio-culturel pour des parties de belote, de rummikub... Un petit goûter vers 16h est organisé.

Si de nouveaux retraités sont intéressés, ils seront les bienvenus.

Les repas : Nous avons organisé un repas choucroute le 16 novembre avec 45 adhérents, cette journée s'est terminée par une joyeuse partie de cartes.



Pour l'année 2014, nous avons programmé deux repas en février et en mai sans oublier la galette des rois au mois de janvier.

Nous remercions le conseil municipal pour la subvention qui nous est allouée et nous remercions également le cuisinier et les bénévoles pour le service lors de nos repas.



Pour le Club,
Le Président
Pierre Paquette

Cérémonie du 11 novembre 2013 :

La cérémonie du 95^{ème} anniversaire du 11 novembre 1918 fut célébrée par les anciens combattants et la municipalité avec la participation des enfants de l'école de Rehaviller. Le message du ministre aux anciens combattants fut lu par monsieur le Maire Pascal Reltienne; le message de L'U.F.A.C a été lu par une élève de l'école.

La cérémonie se poursuit par un dépôt de gerbes (une de la municipalité et une des anciens combattants accompagnés des enfants), par la sonnerie aux morts, la minute de silence



et la marseillaise chantée par les enfants.

Je remercie tous les participants (porte-drapeaux, institutrice, enfants et population)

Le Président
Michel VANTILLARD



Comptes-rendus des Conseils Municipaux

FORET COMMUNALE

Les tarifs des produits forestiers 2013-2014 sont fixés ainsi :

- vente sur pied en cession amiable des produits (houppiers et petits bois) à un prix unitaire de 7€ le stère sur les parcelles n° 25, 27, 29,30 et 31.
- forfait de nettoyage de 7€ le lot sur les parcelles n° 19 et 32.
- le prix du stère de bois façonné livré chez les particuliers sur les parcelles 14 et 32 à 41,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- le contrat d'exploitation à intervenir avec l'entreprise BOIS et TRAVAUX domiciliée à BULT concernant l'abattage, le façonnage et le débardage de grumes parcelles 30 et 31.
- la convention à intervenir avec l'Office National des Forêts concernant l'assistance technique sur les travaux d'exploitation de la saison 2014 pour un montant de 2737.07 € TTC
- le contrat d'exploitation à intervenir avec l'association ADLIS de Lunéville : au prix de 31.60€ TTC le stère à livrer directement chez les particuliers.
- le contrat de transport de grumes de chênes avec l'Entreprise BOIS et TRAVAUX de BULT au tarif de 90 € HT/heure. L'Office National des Forêts est chargé de la mise en vente de ces grumes. Les cimes des arbres seront proposées lors des prochaines cessions de bois 2013-2014

Le programme de marquage des coupes, au titre de l'année 2014, établi par l'Office National des Forêts, est fixé ainsi : 540m³ destinés à la Vente de Bois façonnés et à la cession de bois de chauffage

PERSONNEL COMMUNAL

- ◆ le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est approuvé
- ◆ le Programme Annuel de Prévention est approuvé
- ◆ Entretien Professionnel : l'entretien professionnel est instauré en lieu et place de la notation. Il sera applicable à tous les agents soumis par leur statut à la notation. l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire.
- ◆ l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois de rédacteur (coefficient de 6.5) et l'indemnité d'administration de technicité de l'adjoint administratif (coefficient 7.75) sont modifiées.
- ◆ Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe est créé à compter du 1^{er} juin 2014 (coefficient d'emploi 27.5/35°) et le poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe précédemment détenu par l'agent sera supprimé au 1^{er} juin 2014.

EAU :

Les tarifs de l'eau pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 sont fixés ainsi :

- ◆ prix de l'eau consommée : 1,05 €/m³ hors taxes et redevances obligatoires,
- ◆ part fixe compteur :
 - 7.20 € pour le compteur ménager (diamètre compris entre 20 et 40 mm)
 - 48,00 € pour le compteur gros débit (diamètre supérieur à 40 mm)

LOGEMENTS COMMUNAUX

- ◆ Les frais de l'entretien annuel des quatre chaudières sont répartis entre les quatre locataires soit 111.57 € pour l'année 2013.
- ◆ La redevance de ramassage des ordures ménagères 2013 de chaque foyer locataire d'un

logement communal est fixée à 127.25 €

LOTISSEMENTS :

♦ Rues des Platanes/Saules :

Le conseil municipal décide de reprendre la voirie, les espaces verts et les réseaux communs du Lotissement Prés Saint Georges (les rues des Platanes et des Saules).

Ce lotissement appartient à la société MANSON IMMOBILIER/MANSON PROMOTION qui est en liquidation judiciaire,.

L'association syndicale qui devait gérer la voirie et les réseaux n'a jamais été créée et aucune convention de rétrocession n'a été signée entre le lotisseur et la Commune.

- Cette rétrocession sera réalisée à titre gratuit et les frais d'acquisition seront réglés par la commune.

♦ Rue des Chaumes :

Le Lotissement la Clairière (rue des Chaumes) appartient pour 1/21° à chaque propriétaire du lotissement.

Aucune association syndicale n'est créée afin de gérer la voirie et les réseaux communs.

Le Conseil Municipal décide de reprendre la voirie, les espaces verts et les réseaux du Lotissement. Cette rétrocession sera réalisée à titre gratuit et les frais d'acquisition seront réglés par la commune.

♦ Les résidences du parc :

Une convention définissant les modalités de transfert de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement « Les résidences du parc » sera signée. Ce transfert aura lieu à l'Euro symbolique et aux frais exclusifs du vendeur NEXITY CONSEIL.

Des travaux d'extension de réseaux d'eaux pluviales ainsi que des travaux d'assainissement doivent être réalisés rue du Laxatte pour relier ce futur lotissement.

Le montant estimé des travaux s'élève à 106 464.46 € HT (47 627.73 € HT pour l'eau pluviale et 58 836.73 € HT pour l'assainissement).

Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de l'Environnement (ayant la compétence assainissement), afin de réaliser ces travaux d'extension des réseaux.

- la convention de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Techni-conseil pour la supervision de ces travaux.

URBANISME

POS :

L'emplacement réservé n°6 du Plan d'Occupation des Sols est situé au coin de la rue Gambetta et la rue de Mont-sur-Meurthe. Afin d'assurer la sécurité des usagers, des travaux de voirie seraient nécessaires sur cet emplacement. Le conseil municipal décide d'acquérir cet emplacement au prix de 15 € le m².

Cession de Chemins Ruraux

Le Conseil Municipal abroge la délibération du 21 mars 2012 portant sur le même objet, et constate la désaffectation d'une partie du chemin rural dit de la Cour Déguillette soit 830 m² et d'une partie du chemin rural dit de la Fontaine, soit 1140 m². Il décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ; et pour ce faire, invite Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Location de parcelles :

Le conseil municipal décide de louer à Mme ENEL la partie non bâtie de la parcelle cadastrée D 176 appartenant à la commune de Rehainviller située rue Gambetta au prix de 5 € par an.

Pour ce faire, il constate la désaffectation de la partie non bâtie de la parcelle du domaine public et décide de la déclasser.

FINANCES

- ◆ la somme de 378.29 € TTC est admise en non valeur . Elle correspond à une facture d'eau de l'année 2008.
- ◆ Une subvention de 480 € est attribuée à l'association USEP correspondant aux frais de transports des élèves de l'école de Rehainviller au cours de l'année scolaire 2012-2013.
- ◆ A compter du 1^{er} septembre 2013, la commune prendra en charge les frais de transports effectués par les élèves de l'école de Rehainviller pour se rendre à des séances d'EPS organisés par l'association USEP.
- ◆ La taxe d'aménagement est fixée à 4% sur l'ensemble du territoire communal. Sont exonérés en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, **totalemment et uniquement** les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L.331-7 ;
La délibération du 26 octobre 2011 ayant le même objet est abrogée.
- ◆ La somme de 5 € TTC correspondant à la redevance d'assainissement de l'année 2004 de la société GEOFFROY et BAYLE est admise en non valeur suite à l'impossibilité de recouvrer la créance.
- ◆ Une subvention au titre de la dotation de solidarité annuelle 2013 est sollicitée auprès du Conseil Général.
- ◆ Les subventions aux associations suivantes sont octroyées :
 - Club du 3^{ème} âge Rehainvillois : **800 €**
 - Judo club de Lunéville : **468 €** (séances de judo pour l'école primaire)
 - Gradus ad Musicam de Nancy: **358 €** (séances de musique pour l'école primaire)
- ◆ Le budget communal est modifié afin d'annuler deux titres envoyés à MANSON PROMOTION de 816.23 € de 2012 (cette société est en liquidation judiciaire et la somme est irrécouvrable), et également afin de prévoir des travaux de voirie sur l'ensemble de la commune.

CONVENTIONS :

Monsieur le maire est autorisé à signer :

- ◆ la convention d'occupation des locaux avec la Communauté de Communes du Val de Meurthe. Celle-ci prendra effet à compter du 1er septembre 2013. Cette convention autorise les agents de la Communauté de communes à occuper gratuitement la salle du foyer socioculturel située au 7 rue d'Adoménil, lors de la tournée de ramassage des ordures ménagères.
- ◆ le contrat de prestations de service à intervenir avec la Société Chenil Services de PINDERES (47) concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux aux tarifs de 719.634 € HT/an
- ◆ l'avenant au contrat de matériel avec la société JVS MAIRISTEM de CHALONS EN

CHAMPAGNE pour un montant de 394.60 € HT

- ◆ la convention à passer avec la société FREE et le comptable du Centre des Finances Publique de Bayon Blainville concernant la ligne téléphonique des services techniques

Le conseil municipal décide de recourir aux services de l'Association des Maires, et de s'affilier au contrat des logiciels Cosoluce à compter du 1^{er} septembre 2013 pour un montant annuel de 2730 euros € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention informatique avec l'ADM54.

Le conseil décide également de résilier les contrats de logiciels, d'environnement et de sécurité de la société JVS MAIRISTEM

Remise de médailles communales VERMEIL



Le vendredi 13 septembre 2013, en présence de M. Daniel REINER Sénateur et M. Jacques LAMBLIN, Député, les médailles d'honneur communales VERMEIL ont été remises à Monsieur Pascal RELTIENNE Maire de Rehainviller, à Monsieur Marc CONREAUX, Adjoint au Maire, et à Monsieur Pierre PAQUOTTE, Adjoint au Maire.

*La médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités locales et de leurs établissements. La médaille VERMEIL correspond à 30 années. * source vosdroits.service-public.fr*

PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'IODE

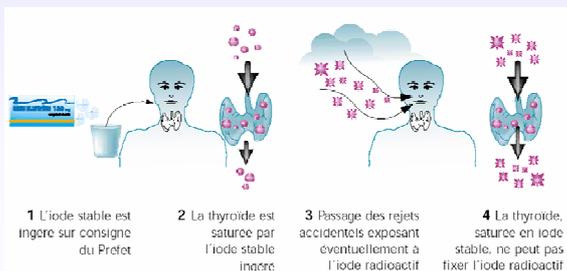
En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales nucléaires, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif.

Les comprimés d'Iode Stable (Iodure de potassium) :

L'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'atmosphère suite à un accident nucléaire s'accumule dans la Thyroïde (si celle-ci n'est pas saturée en Iode naturel/stable) et peut être à l'origine de pathologie grave.

Aussi, afin d'éviter que la thyroïde ne fixe l'iode radioactif, une prise d'iode stable (iode naturel, non radioactif) constitue un moyen de prévention efficace pour protéger la santé des populations exposées.

Que Faire ? En cas d'accident nucléaire, l'information vous parviendra par la radio, presse, affiches... Un seul représentant par famille devra se rendre à la mairie afin de retirer les comprimés d'Iode.



Population concernée : La population prioritaire est constituée des femmes enceintes, des nourrissons, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. La distribution de comprimés d'iode est déconseillée aux personnes âgées de plus de 60 ans.

(Source : www.asn.fr)

LA VIE COMMUNALE

Travaux rue Carnot



Les travaux de réfection et d'accessibilité de la voirie ont été réalisés par l'entreprise THIRIET et Cie d'Hériménil pour un montant de 212 292 € HT soit 253 901.23 € TTC. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil général de Meurthe et Moselle pour un montant de 49 157 €



Dans le cadre du PAVE, Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, des places de stationnement ont été indiquées. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stationner en dehors de ces emplacements matérialisés.

Déclaration d'Utilité Publique:

Suite à la DUP du 19 avril 2012 prise par arrêté préfectoral, l'entreprise IRH a rendu son rapport concernant la mise en place d'un traitement de mise en équilibre calco carbonique de l'eau prélevée.

Elle préconise de mettre en place un traitement de carbonate de sodium afin de retrouver l'équilibre. Ces travaux sont estimés à 19 500 € HT. Une demande de subvention sera faite à l'Agence de l'Eau.

Vidéoprotection:

Au mois de Novembre 2013, plusieurs élus et conseillers municipaux de la commune ont participé à une réunion sur la vidéoprotection dans les lieux publics avec le maréchal des logis-chef Michel THOMAS référent sûreté pour le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle. Ils se sont rendus en décembre dans une commune proche de Nancy pour une démonstration de vidéoprotection.

Ce dispositif permet en cas de commission d'actes délictueux d'apporter des éléments utiles aux enquêteurs.

Suite à la recrudescence des cambriolages sur la commune, plusieurs devis sont en cours pour mettre en place ce dispositif.

Acquisition de matériel:

Services techniques :

- 30 lampadaires Murena pour un montant de 5 920.20 € afin de remplacer l'éclairage public le long de la RD 914
- Remise aux normes des installations électriques 3 845.14 € TTC par l'entreprise RECEVEUR et ASSOCIES
- Panneaux de signalisation pour un montant de 1 109.78 € TTC

Ecoles :

- Une chaudière 3 947.40 € TTC par l'entreprise SUGG Vincent
- Pose de marmoleum à l'école élémentaire par l'entreprise Francis Philipps pour un montant de 3 845.14 €
- Tables et banquettes pour un montant de 784.21 € TTC par l'entreprise CAMIF COLLECTIVITES



Dans le cadre du PAVE: les travaux d'accessibilité de l'Eglise ont été réalisés par les employés communaux.

Concours des Maisons Fleuries

La remise des prix des maisons fleuries a eu lieu le vendredi 25 octobre 2013 en présence de M. Pascal Reltienne, Maire et de M. Yves Willer, Conseiller Général et Maire de Mont-sur-Meurthe.

Afin de récompenser les plus beaux décors floraux, le jury, composé des membres des commissions de Rechainviller et de Mont sur Meurthe, est passé dans le village le 13 août 2013.

Résultat sans classement des habitations primées.

M. et Mme AUBRY Robert
M. BOURGATTE Alexandre
M. et Mme DIDIER Bernard
M. et Mme DIDIER Pascal
M. et Mme DUVAL Olivier
Mme GERARD Anne-Marie
M. et Mme GIRARDOT Jean
M. et Mme KIPFER Jérôme
M. et Mme LELOUP Jean-Marie
M. et Mme LESSARD Patrick
M. et Mme MAGRON Patrice
M. et Mme MANGEOLLE Gérard



M. et Mme MATTON Jean-Marie
M. et Mme MONTEMURRO Patrice
M. et Mme NEUFVILLE Daniel
M. NEUFVILLE Jacques
M. et Mme PERRIN Thierry
M. et Mme PETT Alain
M. et Mme PICARD Pascal
Mme RELTIENNE Jeanne
M. et Mme SCARPETTA Raymond
Mme SOUDANT Denise
M. et Mme SOUDANT Daniel



Merci à Didier,
Philippe, Matthieu et
Loïc, nos employés
communaux pour les
plantations et
l'entretien des espaces
verts.



La municipalité remercie les habitants pour l'embellissement de notre village.

ROND POINT A CHAUFONTAINE

Aménagement d'un carrefour par le Conseil général de Meurthe et Moselle à Chaufontaine afin de permettre une circulation plus fluide.



Informations diverses



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

Horaires de la déchetterie, route d'Haussonville à Damelevières :

Tous les jours (sauf le jeudi, dimanche et les jours fériés) aux horaires suivants :



Été (avril à octobre inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30



Hiver (novembre à mars inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30

Afin d'accéder à la déchetterie, vous devez vous munir d'une "**carte d'accès**". Cette carte est à retirer en mairie sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

RAPPEL: Les bacs de sel de déneigement disposés dans certaines rues sont présents pour être utilisés sur la voirie communale et non à l'intérieur des propriétés privées.



Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : **APPELEZ LE 17** OU LE **112**

Votre appel peut être déterminant
pour interpeller les cambrioleurs



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «**Tranquillitévacances**». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr

